



Avec les aveugles et les malvoyants

Agir pour l'autonomie



DÉPARTEMENTS
DE FRANCE

Accessibilité numérique

Sylvain NIVARD, président de l'association Valentin Haüy
Laurence de ROQUEFEUIL, administratrice chargée de
l'accessibilité numérique, du braille et de l'édition adaptée
Marie-May de GRESLAN, bénévole en charge du plaidoyer



Plan

- Brève présentation de l'association Valentin Haüy (AVH) et de ses actions dans le domaine du numérique
- Définition de l'accessibilité numérique
- Le handicap et ses impacts sur l'utilisation du numérique
- Exemples concrets de ce qu'est l'accessibilité numérique
- État actuel des obligations d'accessibilité en France
- Mise en accessibilité dans une collectivité : comment procéder ?
- Comment choisir ses prestataires ?
- Questions-réponses



L'Association Valentin Haüy (AVH)

- Créée en 1889
- Conseil d'administration constitué à parité de déficients visuels et de voyants
- 3 600 bénévoles (déficients visuels et voyants)
- 600 salariés ou travailleurs protégés
 - probablement le 1^{er} employeur de déficients visuels
- Mission essentielle :
 - Restaurer, maintenir et développer **l'autonomie** des personnes déficientes visuelles
 - autonomie dans les déplacements
 - **autonomie numérique**
 - autonomie dans la vie de tous les jours



Autonomie numérique – les actions de l'AVH

- Formation des personnes déficientes visuelles
 - 40 clubs informatiques formant
 - aux nouvelles technologies de l'information et de la communication
 - aux techniques de compensation (lecteur d'écran...)
- Veille technologique ([CERTAM](#))
- **Accessibilité numérique**
 - **Sensibilisation des décideurs et des divers acteurs**
 - **Actions auprès des pouvoirs publics**
 - [Plaidoyer](#)
 - Suivi application réglementation
 - **Mise à disposition de ressources**
 - [Rubrique accessibilité numérique du site AVH](#)

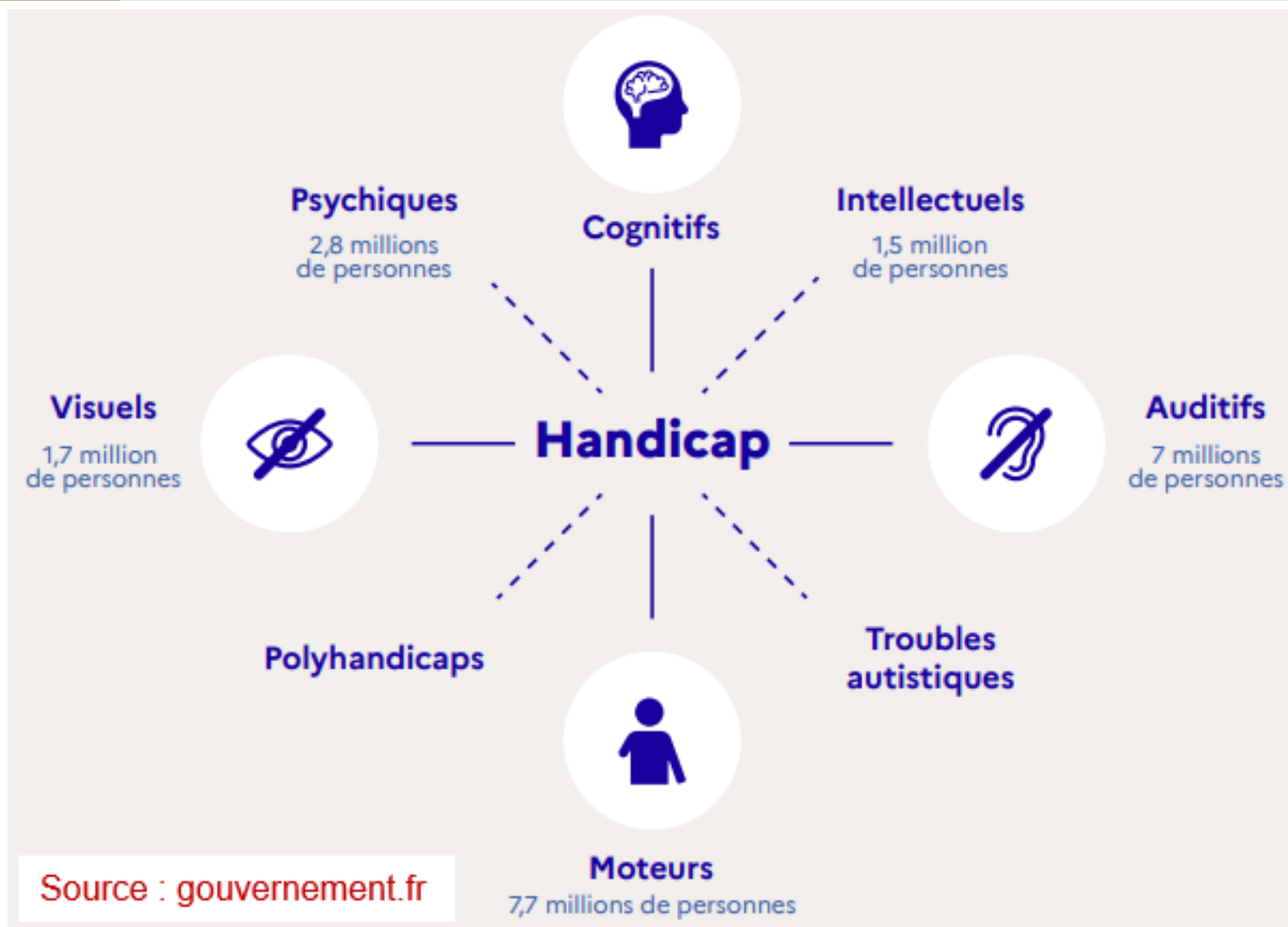


Accessibilité numérique - définition

- **L'accessibilité numérique** est la mise à la disposition des ressources numériques à tous les individus, quels que soient leur matériel ou logiciel, leur infrastructure réseau, leur langue maternelle, leur culture, leur localisation géographique ou leurs aptitudes physiques ou mentales. .
- Par **ressources numériques**, on entend notamment :
 - les ordinateurs
 - les logiciels
 - les **sites Internet (y compris les réseaux sociaux)**
 - les smartphones et les tablettes
 - les applications mobiles
 - le mobilier urbain
 - les matériels (téléviseurs, box Internet, téléphones, terminaux, distributeurs automatiques de billets...), ainsi que les équipements professionnels qui de plus en plus comportent de l'informatique embarquée
 - les documents numériques
 - les courriels (e-mails)



Le handicap en France



Utilisation du numérique par une personne valide

- Prise de connaissance de l'information
 - Vision
 - Texte
 - Images
 - Vidéos
 - Ouïe
 - Vidéos
 - Audio
- Interaction avec les appareils
 - Dispositif de pointage (souris ou pavé tactile)
 - Clavier
 - Commande vocale (plus rarement)



Impacts des divers handicaps (exemples)

- Personnes aveugles
 - Pas de vision
 - Utilisation souris impossible
- Personnes sourdes
 - Pas d'audition
- Personnes avec certains handicaps moteurs
 - Utilisation souris impossible
- ...



Moyens de compensation des divers handicaps

■ Personnes aveugles

- Lecteur d'écran
 - Restitue l'information ligne par ligne sous forme vocale (ou en braille)
Pour information textuelle seulement
Associer un texte de remplacement aux images porteuses d'information
- Possibilité de naviguer exclusivement au clavier
- Structuration de l'information
- Audiodescription (pour les vidéos)

■ Personnes malvoyantes

- Couleurs bien contrastées

■ Personnes sourdes

- Information textuelle
 - Sous-titres de vidéo
 - Retranscription textuelle de vidéos ou de fichiers audio

■ Personnes avec certains handicaps moteurs

- Possibilité de naviguer exclusivement au clavier



CAPTCHA inaccessible - Formulaire de contact

- Formulaire de contact d'une commune
- Pour valider le formulaire de contact, il faut saisir le résultat d'une question mathématique posée avec une image de chiffres déformés
- C'est totalement bloquant pour des personnes aveugles.



CAPTCHA accessible - formulaire « Question concernant remarques et suggestions » d'économie.gouv.fr

- Le [formulaire « Question concernant remarques et suggestions » d'économie.gouv.fr](#) propose un CAPTCHA parfaitement accessible sous forme d'une question logique simple.

Quelle est la dernière lettre de l'alphabet ? *

Répondez à cette question pour indiquer que vous n'êtes pas un robot.



Exemples de contrastes de couleurs insuffisants

Grande ville

Petite enfance et famille

L'école

Sports

Jeunes et étudiants

Contraste de 2,1

Le contraste minimum doit être de 4,5 (3,0 pour les gros caractères)

Important organisme public

PRESSE 18 NOVEMBRE 2022

Point épidémiologique

COVID-19 du 17

novembre 2022 - Moindre

diminution du taux

d'incidence...

Contraste de 2,5



État actuel des obligations d'accessibilité en France

- Rappel des textes
 - [articles 47 et 47-1 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 modifiée](#)
 - [décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019](#)
 - [arrêté du 20 septembre 2019](#)
 - [référentiel général d'amélioration de l'accessibilité \(RGAA\)](#)
- Organismes concernés
 - secteur public au sens large
 - collectivités locales
 - administrations
 - organismes délégataires de service public
 - entreprises privées réalisant un CA d'au moins 250 M€
 - organismes d'intérêt général (assos du monde du handicap...)
- Services de communication au public en ligne concernés
 - sites Internet, Intranet, Extranet
 - progiciels
 - mobilier urbain numérique
 - publications sur les réseaux sociaux



Les obligations

- Accessibilité des services de communication au public en ligne
 - sites Internet, Intranet, Extranet
 - progiciels
 - mobilier urbain numérique
 - publications sur les réseaux sociaux
- Depuis 2020 obligation de publier
 - un **schéma pluriannuel de mise en accessibilité** donnant la politique accessibilité de l'organisme
 - une mention relative à l'accessibilité en page d'accueil de chaque site ou application
 - une déclaration d'accessibilité pour chaque site ou application
- Fin juin 2025 : obligations élargies à certains produits et services



Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA)

- Initialement référentiel général d'accessibilité des administrations
- Devenu Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité en 2019
- Deux parties
 - Obligations légales
 - schéma pluriannuel de mise en accessibilité donnant la politique accessibilité de l'organisme
 - mention relative à l'accessibilité en page d'accueil
 - déclaration d'accessibilité pour chaque site ou application
 - Méthode technique
 - liste détaillée des 106 critères à respecter
 - description de la manière de tester la conformité



Les sanctions

- L'Arcom est l'organisme chargé des contrôles et des sanctions (depuis septembre 2023)
 - [article 47-1 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005](#)
- Défaut d'accessibilité des contenus
 - Organismes publics et assimilés - organismes d'intérêt général
 - Sanction pécuniaire jusqu'à 50 000 €
 - Entreprises privées de plus de 250 M€ de chiffre d'affaires
 - Pas de sanction
- Non-respect des obligations déclaratives
 - Obligations concernées
 - Publier un **schéma pluriannuel de mise en accessibilité** donnant la politique accessibilité de l'organisme ; une **mention relative à l'accessibilité en page d'accueil** de chaque site ou application ; une **déclaration d'accessibilité** pour chaque site ou application
 - Montant des sanctions
 - Jusqu'à 25 000 €



Accessibilité numérique : où en sont les départements ?

■ Sites Internet des conseils départementaux

- 12 sur 98 sites contrôlés (soit 12,24 %) respectent leurs obligations d'affichage
- mention en page d'accueil
- déclaration d'accessibilité
- schéma pluriannuel de mise en accessibilité

■ Sites Internet des MDPH

- 8 sur 90 sites contrôlés (soit 8,89 %) respectent leurs obligations d'affichage

■ Source :

- Observatoire du respect des obligations d'accessibilité numérique de la Fédération des aveugles de France



Mise en accessibilité dans une collectivité : comment procéder ?

- Se doter d'un référent accessibilité numérique
- **Établir un schéma pluriannuel de mise en accessibilité**
 - recensement des services concernés
 - définition des ressources à mobiliser
 - planification pluriannuelle de la mise en accessibilité
 - nouveaux sites à rendre accessibles d'emblée
 - correction progressive des défauts des sites anciens
- Effectuer des audits d'accessibilité
- Former et sensibiliser à l'accessibilité numérique
- Se faire assister par des spécialistes
- Une action immédiate, facile et à coût zéro :
 - [rendre accessibles les publications sur les réseaux sociaux](#)



Comment choisir ses prestataires ?

- Prestataires spécialisés en accessibilité numérique
 - Domaines d'intervention
 - Assistance à l'élaboration du schéma pluriannuel de mise en accessibilité
 - Formation-sensibilisation
 - Audit des sites
- Prestataires chargés de la réalisation de sites Internet ou d'applications mobiles
 - Attention : très peu connaissent l'accessibilité numérique
 - Prévoir une clause accessibilité dans les marchés
 - demander au prestataire que le site ou l'application qu'il livre soit pleinement conforme à la réglementation
 - en faire une condition de la recette
 - voir la [clause proposée par l'AVH](#)
- Absence de solution technique miracle
 - des outils de « surcouche » ne permettent pas de rendre un site conforme à la réglementation relative à l'accessibilité



Suggestions de l'association Valentin Haüy

- L'association Valentin Haüy peut organiser des webinaires à destination des équipes de Départements de France
 - Sensibilisation à l'accessibilité numérique
 - Formation à l'accessibilité des documents
- Les Départements peuvent endosser un rôle d'animation auprès des communes dans le domaine de l'accessibilité numérique
 - exemple du Puy-de-Dôme



Questions - réponses

Merci de votre attention

Pour en savoir plus : www.avh.asso.fr
[Rubrique accessibilité numérique](#)

